CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E12789** **VALABLE JUSQU'AU** **12/09/2027**

ÉDITÉ LE 16/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2004

Raison sociale : DOMUS ARS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/06/2024

Capital : 19 500

100 BIS RUE JEAN JAURES
16600 MAGNAC-SUR-TOUVRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 452 289 770

Siret : 452 289 770 00011

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 7152443

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 316049962003

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 316049962003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 05 45 68 73 61 **Fax :**

Portable : 06 87 89 25 62

Responsabilité légale :
A (503 118 762) / ALLARD ALEXIS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.domusars.fr

E-mail : alexisallard@domusars.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 693 860 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2194	Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques	12	11/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/09/2026 08:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.